

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1331**13 septembre 2002****SOMMAIRE**

Antilus S.A., Luxembourg	63872	Gedim S.A., Luxembourg	63858
Antilus S.A., Luxembourg	63872	Gedim S.A., Luxembourg	63858
APEG Investments S.A., Luxembourg	63850	Gedim S.A., Luxembourg	63858
Araxa Holding S.A., Luxembourg	63867	Giolin S.A., Luxembourg	63878
B. & C.E. S.A., Luxembourg	63844	Giolin S.A., Luxembourg	63880
B. & C.E. S.A., Luxembourg	63844	Graff & Fils, S.à r.l., Luxembourg	63867
Bari Holding A.G., Luxembourg	63851	Grund und Boden Invest Luxembourg S.A., Luxem- bourg	63861
Batichimie & Cie S.e.c.s, Luxembourg	63884	Hellas International S.A.H., Luxembourg	63852
Batichimie-Travaux, S.à r.l., Luxembourg	63882	I.H.S.A.N. Holding Company S.A., Luxembourg	63861
Boccaleone 167 S.A.H., Luxembourg	63860	ID Project S.A., Luxembourg	63843
Bulkship (Holding) S.A., Luxembourg	63848	ID Project S.A., Luxembourg	63845
Bulkship (Holding) S.A., Luxembourg	63848	ID Project S.A., Luxembourg	63845
Business and Leisure S.A., Luxembourg	63847	Immosan S.A., Luxembourg	63851
Camuzzi Finance S.A., Luxembourg	63864	Innet S.A., Luxembourg	63877
Camuzzi Finance S.A., Luxembourg	63864	Interlude S.A.H., Luxembourg	63861
Cebo Finanziaria S.A., Luxembourg	63887	Interport International S.A., Luxembourg	63877
Cebo Finanziaria S.A., Luxembourg	63888	Itach A.G., Luxembourg	63849
Ciff Corporation S.A., Luxembourg	63844	J.P. Morgan Japanese Investor Fund Services S.A., Senningerberg	63868
CLT-UFA S.A., Luxembourg	63843	Joker Participations, S.à r.l., Senningerberg	63865
CLT-UFA S.A., Luxembourg	63843	Kerika Holding S.A., Roma	63885
Destination Europe S.A., Canach	63857	Laram S.A.H., Luxembourg	63851
DFMN Holding S.A., Luxembourg	63872	Laram S.A.H., Luxembourg	63851
Egbrid S.A., Luxembourg	63871	Lettershop Luxembourg S.A., Niederanven	63850
Egbrid S.A., Luxembourg	63871	Mahé Presta, S.à r.l., Luxembourg	63880
Ersel Finance S.A., Luxembourg	63866	Mediafinanz S.A.H., Luxembourg	63852
Ersel Finance S.A., Luxembourg	63866	Mediafinanz S.A.H., Luxembourg	63852
Essepi International Holding S.A., Luxembourg	63859	Mirtal S.A., Luxembourg	63859
Essepi International Holding S.A., Luxembourg	63859	Mirtal S.A., Luxembourg	63859
Essepi International Holding S.A., Luxembourg	63859	New Sound S.A., Luxembourg	63854
European Leisure Investment S.A.H., Luxem- bourg	63850	Ni Film, S.à r.l., Luxembourg	63866
European Meridien S.A., Luxembourg	63860	Peterelchen S.A., Howald	63863
European Meridien S.A., Luxembourg	63860	Pierres de Taille Floresta, S.à r.l., Schiffflange	63869
European Meridien S.A., Luxembourg	63864	Pilota S.A., Luxembourg	63869
European Meridien S.A., Luxembourg	63864	Pilota S.A., Luxembourg	63869
F.I. Holding Company S.A., Luxembourg	63861	Promeco S.A., Luxembourg	63863
Financial World Building S.A., Luxembourg	63850	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	63864
Flux S.A.H., Luxembourg	63853	Récama S.A., Luxembourg	63860
Fondation Kraizbiereg	63862	San Gregorio S.A.H., Luxembourg	63868
Garage Weis-Schon, S.à r.l., Munsbach	63865		

San Gregorio S.A.H., Luxembourg	63868	Solutex S.A., Luxembourg	63852
Satellite Communication International S.A., Luxembourg	63881	Sophalex S.A.H., Luxembourg	63854
Schroder Alternative Investment Funds, Sicav, Senningerberg	63884	Sophalex S.A.H., Luxembourg	63854
Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg	63884	Spa Opera S.A., Luxembourg	63858
Schroder Management Services (Luxembourg) S.A., Senningerberg	63881	Spa Opera S.A., Luxembourg	63858
Schroder Special Situations Funds, Sicav, Senningerberg	63884	Sunlux S.A., Munsbach	63865
Schroder World Markets Fund, Sicav, Senningerberg	63881	Tamarino S.A., Luxembourg	63881
SES Ré S.A., Betzdorf	63883	Templer S.A., Luxembourg	63866
SES Ré S.A., Betzdorf	63883	Texanox Lux S.A.H, Luxembourg	63853
SES Ré S.A., Betzdorf	63883	Texanox Lux S.A.H, Luxembourg	63853
Société Européenne Répartition Investissements S.A., Luxembourg	63848	Themis S.A., Luxembourg	63845
Société pour l'Aménagement du Plateau du Saint Esprit, S.à r.l., Luxembourg	63867	Themis S.A., Luxembourg	63847
		Unicum S.A., Bettembourg	63863
		Wagons-Lits Tourisme, S.à r.l., Luxembourg	63867
		XEL Holding S.A., Luxembourg	63842
		XEL Holding S.A., Luxembourg	63842
		XEL Holding S.A., Luxembourg	63842
		Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	63855
		Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	63857
		Yvan Paque Luxembourg S.A., Luxembourg	63860

XEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.494.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

XEL HOLDING S.A.

Signature

(53791/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

XEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.494.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

XEL HOLDING S.A.

Signature

(53792/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

XEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2002

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2001 et du bilan au 31 décembre 2001, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à plus de la moitié du capital, l'Assemblée Générale décide de la dissolution de la société.

Pour la société

XEL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53793/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Signature

Un mandataire

(53615/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 avril 2002, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Ewald Walgenbach comme administrateur intervenue avec effet au 8 février 2002.

- Elle prend acte, par ailleurs, de la démission de Monsieur Mario Velasquez comme administrateur représentant le personnel et de son remplacement par Monsieur Claude Wallenborn lors du Conseil d'Administration du 13 septembre 2001 ainsi que de la démission de Madame Christiane Schreiner comme administrateur représentant le personnel et de son remplacement par Monsieur Bruno Ferrari lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2001.

- L'Assemblée Générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée Générale de l'ensemble des mandats d'administrateurs à l'exception de ceux de Madame Fernande Alldis-Stoffels et de Messieurs Bruno Ferrari, Gérard Schneider, Robert Leven et Claude Wallenborn représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Elle décide de renouveler les mandats de Monsieur Gaston Thorn, Madame Colette Flesch et de Messieurs Raymond Kirsch, René Steichen ainsi que ceux de Messieurs Didier Bellens, Bruno Chauvat, Jean-Charles De Keyser, Thomas Raabe, Roy Addison et Vincent de Dorlodot et de nommer administrateur Monsieur Romain Mannelli.

Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée Générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- Sur proposition du Comité mixte d'entreprise, l'Assemblée Générale désigne comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

L'Assemblée confie au réviseur d'entreprises la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53616/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ID PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 49.040.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 7 mars 2002:

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53635/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

B. & C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 5.140.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Signature

Un mandataire

(53619/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

B. & C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 5.140.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2002, que:

- L'Assemblée Générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Julien Joseph, Jean-Marie Bourhis et Vincent de Dorlodot, pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée Générale prend acte de la venue à son terme du mandat de Monsieur Romain Wiesen et décide de nommer comme commissaire aux comptes Monsieur Eric Ambrosi, Employé privé, avec adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53620/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

CIFF CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 juillet 2002 que:

A été nommé aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de M. Laurent Trammois, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire:

M. Jean-Marie Motheu, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B).

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

- Sur autorisation préalable de l'Assemblée Générale et conformément à l'article 10 des statuts, a été nommé par décision prise par le Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2002, aux fonctions d'administrateur-délégué, M. Jean-Marie Motheu lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53598/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ID PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 49.040.

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 10 mai 1999:
Les comptes annuels au 31 décembre 1996 sont approuvés à l'unanimité;
Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué sont renouvelés.
Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53621/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ID PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 49.040.

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 22 août 2001:
Les comptes annuels au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité;
Les comptes annuels au 31 décembre 1998 sont approuvés à l'unanimité;
Les comptes annuels au 31 décembre 1999 sont approuvés à l'unanimité;
Les comptes annuels au 31 décembre 2000 sont approuvés à l'unanimité;
Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué sont renouvelés.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53622/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

THEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 79.595.

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THEMIS S.A. avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 549 du 19 juillet 2001, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.595.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à B-Messancy.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

2. Instauration de catégories d'administrateurs et modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

3. Modification du 3^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Troisième alinéa.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des votants, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

4. Suppression de la dernière phrase de l'article 6 des statuts.

5. Démissions de la société AGIR AGENCE DE GESTION INTERNATIONALE S.A et de Madame Chantal Dubois de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat.

6. Révocation de Madame Anna De Meis de ses fonctions d'administrateur de la société.

7. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

* Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant à Vesenz, Suisse,

* Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange,

* Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

en remplacement de AGIR AGENCE DE GESTION INTERNATIONALE S.A. et Madame Chantal Dubois, démissionnaires, et de Madame Anna De Meis, révoquée, et confirmation du nouveau conseil d'administration:

Administrateur de catégorie A:

* Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant à Vesenz, Suisse,

Administrateurs de catégorie B:

* Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange,

* Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

* Monsieur Guy Hornick occupera la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

8. Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

9. Nomination de AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 11, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale décide d'instaurer des catégories d'administrateurs et de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Troisième alinéa.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des votants, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la dernière phrase de l'article six des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société AGIR AGENCE DE GESTION INTERNATIONALE S.A. et de Madame Chantal Dubois de leurs fonctions d'administrateurs de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Anna De Meis de ses fonctions d'administrateur de la société et de lui donner décharge.

Septième résolution

Comme suite de ce qui précède, l'assemblée générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Vesenaz,
 - b) Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange,
 - c) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- et de confirmer le nouveau conseil d'administration:

Administrateur de catégorie A.

Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Vesenaz,

Administrateurs de catégorie B:

- a) Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange,
- b) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Monsieur Guy Hornick occupera la fonction de président du conseil d'administration.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui donner décharge.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société anonyme AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, Ph. Ponsard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

E. Schlessler.

(53638/227/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

THEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

E. Schlessler.

(53639/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

BUSINESS AND LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.631.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 14 mars 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et M^e Jean-Marie Verlainne, ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour BUSINESS AND LEISURE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53694/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

BULKSHIP (HOLDING) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 59.991.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 20 avril 1999:
Monsieur Fritz Larsen et Madame Katja Gindrup sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs John Hansen et Birger Ove Andersen.

Le siège social est transféré au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53633/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

BULKSHIP (HOLDING) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 59.991.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 7 mars 2002:

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53634/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.321.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 13 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 13 du 15 janvier 1991, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 34.321.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie Michel, licenciée en langues étrangères appliquées, demeurant à F-Hayange.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une soparfi, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2002.

2) Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la société afin de la transformer d'une société holding en une société de participations financières, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 4.** La société est une société de financement de la société COMIFAR S.p.A.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La société peut emprunter sous toutes les formes et en toutes monnaies avec ou sans garantie, procéder à l'émission d'obligations et de créances ainsi que prêter tous concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés dans lesquelles la société a un intérêt direct ou qui relèvent du groupe de sociétés contrôlées par la société COMIFAR S.p.A.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Version anglaise:

«**Art. 4.** The corporation is a financial company of COMIFAR S.p.A.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

It may also acquire and develop patents and connected licences.

The corporation may borrow in any form and in any currency, with or without any guarantee, proceed to the issuance of bonds and debentures and render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to the companies in which the corporation has a direct interest or to the companies belonging to the group controlled by COMIFAR S.p.A.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Lentz, C. Evrard, V. Michel, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 11CS, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

E. Schlessler.

(53640/227/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ITACH A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.775.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

(53663/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

APEG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 63.605.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002

- Conversion de la devise du capital en euros (EUR) avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2002.
- Le capital souscrit de BEF 1.250.000,- a été converti à EUR 30.986,69.
- Le capital autorisé de BEF 10.000.000,- a été converti à EUR 274.893,52.
- La valeur nominale des 1.250 actions a été annulée.
- L'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

5.1. The Company has an issued capital of thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cents (EUR 30,986.69) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without any par value, which have been fully paid up in cash.

5.2. The Company shall have an authorised capital of hundred forty seven thousand eight hundred ninety three euros and fifty-two cents (EUR 247,893.52) divided into ten thousand (10,000) shares without any par value.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53610/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

EUROPEAN LEISURE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(53641/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 50.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(53642/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FINANCIAL WORLD BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.492.

EXTRAITS

Par décision du Conseil d'Administration du 3 juillet 2002, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'Administrateur-Délégué M. Giuseppe Vaselli.
2. Nomination de Mme Luisella Moreschi aux fonctions d'administrateur en son remplacement. L'administrateur nouvellement élu terminera le mandat de son prédécesseur.
3. Nomination de M. Roberto Vaselli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.
4. Divers.

Pour FINANCIAL WORLD BUILDING S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53695/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

BARI HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(53643/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

IMMOSAN, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(53644/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

LARAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.661.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 avril 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 6 avril 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 Francs Luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'EUR.

Le capital social de deux millions sept cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 2.700.000,-) est converti en soixante-six mille neuf cent trente et un euros et vingt-cinq eurocentimes (EUR 66.931,25).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de soixante-huit euros et soixante-quinze eurocentimes (EUR 68,75). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-), représenté par deux cent soixante-dix (270) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53649/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

LARAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F. Baden.

(53650/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

MEDIAFINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.932.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 7 mai 2002 à 15.30 heures à Luxembourg*

1. Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société de BEF en EUR, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 Francs Belges et de remplacer dans les statuts toutes références au BEF par des références à l'EUR.

Le capital social de un million trois cent quinze mille Francs Belges (BEF 1.315.000,-) est converti en trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 32.598,-).

2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions, chacune jouissant toujours des mêmes droits et avantages.

3. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement toutes références au capital autorisé dans les statuts, sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 2 avril 2002.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 32.598,) représenté par vingt-six mille trois cents (26.300) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53647/200/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

MEDIAFINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.932.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F. Baden.

(53648/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

HELLAS INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.212.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(53645/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.453.

—
Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour la société SOLUTEX S.A.
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Signature

(53666/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.694.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 juin 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 Francs Luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'EUR.

Le capital social de deux millions sept cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 2.700.000,-) est converti en soixante-six mille neuf cent trente et un euros et vingt-cinq eurocentimes (EUR 66.931,25).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de soixante-huit euros et soixante-quinze eurocentimes (EUR 68,75). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-), représenté par deux cent soixante-dix (270) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53651/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F. Baden.

(53652/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange.
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques appliquées, demeurant à Bertrange
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(53668/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SOPHALEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.859.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 21 avril 2000 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de Francs Belges en euros au cours de change de EUR 1,-=BEF 40,3399 avec effet au 1^{er} janvier 2000.

Le capital social de cinquante-huit millions de Francs Belges (BEF 58.000.000,-) est ainsi converti en un million quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-deux euros et quarante-quatre eurocentimes (EUR 1.437.782,44).

- L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 217,56 (deux cent dix-sept euros et cinquante-six eurocentimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.437.782,44 (un million quatre cent trente-sept mille cent quatre-vingt-deux euros et quarante-quatre eurocentimes) à EUR 1.438.000,- (un million quatre cent trente-huit mille euros) par incorporation de réserves, sans création ni émission d'actions nouvelles.

Le capital social de un million quatre cent trente-huit mille euros (EUR 1.438.000,-) est ainsi représenté par cent seize (116) actions libellées en euros et sans désignation de valeur nominale.

- L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement toute référence au capital autorisé.

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.438.000,- (un million quatre cent trente-huit mille euros) représenté par cent seize (116) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Le Conseil d'Administration se chargera de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53653/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SOPHALEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.859.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F. Baden.

(53654/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

NEW SOUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 87.562.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration du 15 mai 2002

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 13 mai 2002, le conseil d'administration nomme Monsieur Fabrice Jung administrateur-délégué de la société NEW SOUND, il est chargé de la gestion journalière de société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière, conformément à l'article 9 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53714/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand two, on the twenty-seventh of June, at 2.15 p.m.
Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

was continued the General Meeting of shareholders of YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 53.248), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29th of November 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of February 23, 1996. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 9th of November 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 432 of March 18, 2002.

The meeting was opened with Mr. Bastien Collette, employee, residing in Arlon, who appointed as secretary Mrs. Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, notices for the present general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on the 23rd of May 2002 and have been published in the Luxemburger Wort on June 14th, 2002.

II.- That the agenda of the present meeting is the following:

Special resolutions

To consider and, if thought fit,

8.1° amend the Articles of Incorporation so as to authorise the directors, for a period of one year from the date of the amendment of the Articles of Incorporation to this effect, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued);

8.2° cancel the 44,128 ordinary shares in the capital of the Company purchased, and now held, by the Company in Treasury;

8.3° consequently reduce the capital of the Company;

8.4° amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to record the effect of the foregoing resolutions referred to in agenda items 8.2 and 8.3.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, 444,585 (four hundred and forty-four thousand five hundred and eighty-five) shares out of the 708,109 (seven hundred and eight thousand one hundred and nine) voting shares are present or represented at the present meeting.

V.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

The special report of the Board of Directors established in accordance with Article 32-3(5) of the law on commercial companies is submitted to the shareholders. A copy of this report will remain annexed to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to authorise the directors, for another period of one year from this day on, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

As a consequence, article 5.2. of the Articles of Incorporation is amended and will now read as follows:

«**Art. 5.2.** The authorized capital is fixed at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-). During the period from the date of the amendment of these Articles of Incorporation to the statutory annual general meeting in 2003, the Directors are authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.»

Second resolution

The general meeting resolves to cancel the 44,128 (forty-four thousand one hundred and twenty-eight) ordinary shares in the capital of the Company purchased, and now held by the Company in Treasury.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to reduce the capital of the Company by the amount of seventy thousand one hundred and sixty-three euros fifty-two cents (EUR 70,163.52) in order to bring it from its present amount of one million one hundred and ninety-six thousand fifty-six euros and eighty-three cents

(EUR 1,196,056.83) to one million one hundred and twenty-five thousand eight hundred and ninety-three euros and thirty-one cents (EUR 1,125,893.31).

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and to cancel the purchased shares.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend Article 5.1 as follows:

«5.1. The subscribed capital is set at one million one hundred and twenty-five thousand eight hundred and ninety-three euros and thirty-one cents (EUR 1,125,893.31) divided into seven hundred and eight thousand one hundred and nine (708,109) shares having a par value of one euro and fifty-cents (EUR 1.59) per share.»

All the foregoing resolutions have been adopted by unanimous vote by all the shareholders, except the first resolution which has been adopted by all the shareholders except one (1) shareholder holding 3.947 shares, who has voted against the resolution.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin, à 14.15 heures.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est continuée l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.248, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 23 février 1996. Les statuts en ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 18 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bastien Collette, employé privé, demeurant à Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée, residing in Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 23 mai 2002 et par un avis publié au Luxemburger Wort en date du 14 juin 2002.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Résolutions spéciales

Considérer et si jugé opportun

8.1 ° Modifier les statuts de la Société en ce sens que le Conseil d'Administration soit autorisé, pour une durée d'un an à partir du jour de la modification des statuts à cet effet, à émettre des actions dans les limites du capital autorisé de la Société à telles personnes et à telles conditions qu'il jugera convenables (et spécialement sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises).

8.2° Annuler les 44.128 actions ordinaires dans le capital de la Société rachetées et détenues par la Société dans son portefeuille.

8.3° En conséquence réduire le capital de la Société.

8.4° Modifier l'article 5 des statuts en vue de refléter les résolutions sub 8.2 à 8.3 de l'ordre du jour.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 708.109 (sept cent huit mille cent neuf) actions ayant droit de vote, 444.585 (quatre cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales est soumis aux actionnaires. Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Ensuite l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, pour une durée d'un an à partir de ce jour, à émettre des actions dans les limites du capital autorisé de la Société à telles personnes et à telles conditions qu'il jugera convenables et spécialement sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

En conséquence, l'article 5.2. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. 2. Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-). Durant la période courant de la date de la modification de ces Statuts jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2003, les Administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options pour la souscription à des actions, aux personnes et dans les conditions qui leur semblent appropriés et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les 44.128 (quarante-quatre mille cent vingt-huit) actions ordinaires dans le capital de la Société rachetées et détenues par la Société dans son portefeuille.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de réduire le capital de la Société à concurrence de soixante-dix mille cent soixante-trois euros cinquante-deux cents (EUR 70.163,52) pour le ramener de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-seize mille cinquante-six euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 1.196.056,83) à un million cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-treize euros et trente et un cents (EUR 1.125.893,31).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des actions rachetées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. comme suit:

«**5.1.** Le capital souscrit est fixé à un million cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-treize euros et trente et un cents (EUR 1.125.893,31) représenté par sept cent huit mille cent neuf (708.109) actions d'une valeur nominale de un euro cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix de tous les actionnaires, à l'exception de la première résolution qui a été prise par tous les actionnaires, excepté un (1) actionnaire détenant 3.947 actions, lequel a voté contre la résolution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Collette, N. Weyrich, A.Siebenaler et F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 13CS, fol. 25, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

F. Baden.

(53660/200/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F. Baden.

(53661/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

DESTINATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R. C. Luxembourg B 49.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(53646/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SPA OPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.130.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPA OPERA S.A.

Signature

Un administrateur

(53669/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SPA OPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.130.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPA OPERA S.A.

Signature

Un administrateur

(53670/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

GEDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.667.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDIM S.A.

Signature

Un administrateur

(53675/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

GEDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.667.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDIM S.A.

Signature

Un administrateur

(53676/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

GEDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.667.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDIM S.A.

Signature

Un administrateur

(53677/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

MIRTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 12.569.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRTAL S.A.

Signature

Un administrateur

(53672/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

MIRTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 12.569.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRTAL S.A.

Signature

Un administrateur

(53673/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ESSEPI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESSEPI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(53679/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ESSEPI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESSEPI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(53680/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ESSEPI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.194.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESSEPI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(53681/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

EUROPEAN MERIDIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour EUROPEAN MERIDIEN S.A.

Signature

(53684/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

EUROPEAN MERIDIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour EUROPEAN MERIDIEN S.A.

Signature

(53685/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

BOCCALEONE 167 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.148.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F. Baden.

(53655/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

YVAN PAQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.252.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour la société YVAN PAQUE (LUXEMBOURG) S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

(53667/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

RECAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.552.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RECAMA S.A.

Signature

Un administrateur

(53671/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

I.H.S.A.N. HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.H.S.A.N. HOLDING COMPANY S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(53674/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

F.I. HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.754.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.I. HOLDING COMPANY S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(53678/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

GRUND UND BODEN INVEST LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 72.003.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaft vom 17. Juni 2002

Ab dem 1. Januar 2002, bezogen auf das Gesetz vom 10. Dezember 1998, wird das Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- in EUR 30.986,69 umgewandelt und um EUR 263,31 aufgestockt vermittels Einverleibung von Bargeld. Das Kapital beträgt somit EUR 31.250,- und ist 1.250 Anteilen zu je EUR 25,-.

Nach diesem Beschluss, stellen die Gesellschafter fest, dass Artikel 3 der Statuten umgeändert, und folgendermassen lauten wird:

Art. 3. Das Kapital ist auf EUR 31.250,- festgelegt, und setzt sich aus 1.250 Anteilen von je EUR 25,- zusammen.

Luxembourg, den 17. Juni 2002.

Für die Gesellschaft

GRUND UND BODEN INVEST LUXEMBURG S.A.

A. Peters

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53686/619/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

INTERLUDE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 23.646.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 10 octobre 2000

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 9.000.000,- (neuf millions de francs luxembourgeois) est converti en EUR 223.104,17 (deux cent vingt-trois millions cent quatre euros dix-sept cents).
- L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital de la société est fixé à deux cent vingt-trois millions cent quatre euros dix-sept cents (EUR 223.104,17) représenté par neuf mille (9.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53729/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FONDATION KRAIZBIERG*Bilan au 31 décembre 2001: FONDATION KRAIZBIERG (en euros)*

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement. . .	36.685,24	Capitaux propres	5.378.691,77
Actif immobilisé	6.711.592,28		
Immobilisations			
incorporelles	25.771,40		
Immobilisations corporelles	4.109.423,89	Capital souscrit	4.072.292,89
Terrains et		Subventions	
Constructions	2.287.865,17	d'investissements	1.306.398,88
- Amortissement	- 1.334.227,49		
Installation tech & machines	205.697,28		
- Amortissement	- 107.034,61		
Autres installations et outillages	2.214.049,26		
- Amortissement	- 1.829.766,90		
Matériel de transport . .	339.182,64		
- Amortissement	- 216.183,94		
Matériel de bureau	158.616,39		
- Amortissement	- 116.028,67		
Constructions en cours	2.507.254,76		
Immobilisations financières	2.576.396,99		
Actif circulant	3.274.600,42	Dettes	3.296.317,47
Créances	907.568,05	Dettes à plus d'un an	1.526.840,46
Clients	892.051,36	Dettes à moins d'un an . . .	882.082,85
Autres	15.516,69	Dettes fiscales et sociales . .	887.394,16
Avoirs	2.367.032,37		
Comptes de régularisation	2.256.552,71	Comptes de régularisation .	2.854.637,74
		Excédent	749.783,67
Total actif	12.279.430,65	Total passif	11.529.646,98

Compte Profits et Pertes au 31 décembre 2001: FONDATION KRAIZBIERG (en euros)

DEBIT		CREDIT	
Charges d'exploitation .	9.681.907,29	Produits d'exploitation	10.386.537,21
Achats de marchandises et fournitures	295.735,79	Prestations de services	5.655.486,91
Autres achats et charges externes	886.478,75	Subventions d'exploitation .	4.578.218,45
Impôts et taxes	2.669,29	Autres produits d'exploitation	152.831,85
Frais de personnel	8.264.284,39		
Dotations aux amortissements	195.401,52		
Autres charges d'exploitation	37.337,55		
Charges financières	17.638,59	Produits financiers	53.331,94
Charges exceptionnelles	759,73	Produits exceptionnels	10.220,13
Excédent 2001	749.783,64		
Total débit	10.450.089,25	Total crédit	10.450.089,28

Dudelange, le 27 juin 2002.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

B. Berg

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2002, vol. 324, fol. 58, case 1/3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(53683/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

UNICUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 40.483.

Extrait des résolutions de la décision des Associés du 20 juin 2002

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 puis augmenté de EUR 13,31 par apport en numéraire pour être porté à EUR 31.000,-. Ce capital est représenté par 100 parts de EUR 310,- chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 3 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

Art. 3. Le capital est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) parts de EUR 310,- (trois cent dix Euros) chacune.

Bettembourg, le 20 juin 2002.

Pour la société
UNICUM S.A.
P. Zimmer

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53687/619/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

PROMEKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 36.449.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2002

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.260.000,- est converti en EUR 31.234,58 puis augmenté de EUR 265,42 par prélèvement sur les résultats reportés pour être porté à EUR 31.500,-. Ce capital est représenté par 126 actions de EUR 250,- chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 5 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

Art. 5. Le capital est fixé à 31.500,- (trente et un mille cinq cents) Euros représenté par 126 (cent vingt-six) actions de 250,- (deux cent cinquante) Euros chacune.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour la société
PROMEKO S.A.
C. Hugo

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53688/619/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

PETERNELCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 4 juillet 2002 que M. André Losch, ingénieur commercial diplômé, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Mathias Weistroffer est nommé comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53718/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

EUROPEAN MERIDIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.094.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour EUROPEAN MERIDIEN S.A.

Signature

(53692/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

EUROPEAN MERIDIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.094.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN MERIDIEN S.A.

Signature

(53693/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

CAMUZZI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 70.347A.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

(53696/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

CAMUZZI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 70.347A.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

(53697/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 52.793.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique que M. Jean-Claude Legendre, gérant de société, demeurant à L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance, a été nommé en tant que nouveau gérant à partir du 1^{er} mars 2001 avec pouvoir de signature individuelle, en remplacement de M. Raymond Goebel, démissionnaire.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour RAMACOR, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53730/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

JOKER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R. C. Luxembourg B 62.623.

Extrait des résolutions de la décision des associés du 14 juin 2002

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 600.000,- est converti en EUR 14.873,61 puis augmenté de EUR 126,39 par apport en numéraire pour être porté à EUR 15.000,-. Ce capital est représenté par 600 parts de 25,- Euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 6 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

Art. 6. Le capital est fixé à 15.000,- (quinze mille) Euros représenté par 600 (six cents) parts de 25,- (vingt-cinq) Euros chacune.

Senningerberg, le 14 juin 2002.

Pour la société

JOKER PARTICIPATIONS, S.à r.l.

M. Lahure-Fay

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53689/619/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SUNLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 23.183.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2002

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 4.700.000,- est converti en 116.509,95 Euros puis augmenté de 990,05 Euros par prélèvement sur les résultats reportés de 117.500,- Euros. Ce capital est représenté par 470 actions de 250,- Euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 3 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

Art. 3. Le capital est fixé à 117.500,- (cent dix sept mille cinq cents) Euros représenté par 470 (quatre cent soixante-dix) actions de 250,- (deux cent cinquante) Euros chacune.

Munsbach, le 14 juin 2002.

Pour la société

SUNLUX S.A.

A. Weis

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53690/619/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 23.227.

Extrait des résolutions de la décision des associés du 14 juin 2002

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 900.000,- est converti en EUR 22.310,41 puis augmenté de EUR 189,59 par prélèvement sur les résultats reportés pour être porté à EUR 22.500,-. Ce capital est représenté par 90 parts de EUR 250,- chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 5 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

Art. 5. Le capital est fixé à 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents) Euros représenté par 90 (quatre-vingt-dix-) parts de 250,- (deux cent cinquante) Euros chacune.

Munsbach, le 14 juin 2002.

Pour la société

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53691/619/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

TEMPLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.195.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 170, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Signature.

(53698/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

NI FILM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 5, rue Walram.
R. C. Luxembourg B 37.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 82, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53699/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.735.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

(53704/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.735.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 11 mars 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Renzo Giubergia, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie); Président
- Monsieur Guido Giubergia, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie); Administrateur
- Monsieur Emanuele Cottino, dirigeant, demeurant à Turin (Italie); Administrateur
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société ARTHUR ANDERSEN - Réviseur d'Entreprises - 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

ERSEL FINANCE S.A.

S. Vandì / M. Cottella

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53710/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DU PLATEAU DU ST. ESPRIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.438.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 82, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53700/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

WAGONS-LITS TOURISME, Société à responsabilité limitée.

Au capital de 25.000,- euros.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 9.916.

—
EXTRAIT

L'inscription des modifications suivantes concernant la société à responsabilité limitée WAGONS-LITS TOURISME, ayant son siège à L-1661 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, section B, numéro 9.916.

Lors de l'assemblée générale des associés du 30 mai 2001, l'assemblée a décidé d'appeler aux fonctions de gérant Monsieur Ulrich Bernard. Celui-ci engagera valablement la société sous sa seule signature, en tant que seul et unique gérant de la société. Elle a pris note de la révocation par le gérant de Monsieur D. Ceulemans comme mandataire et la désignation de Monsieur Henri Losseau comme mandataire avec pouvoir de signature sur les documents administratifs (T.V.A., Fisc...). Les différents pouvoirs bancaires sont maintenus à l'exception de G. Boulton remplacé par J.W. Dekker et D. Ceulemans remplacé par H. Losseau.

L'assemblée a décidé de nommer DELOITTE & TOUCHE comme commissaire aux comptes. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2002.

Strassen, le 28 juin 2002.

Pour extrait conforme
DELOITTE & TOUCHE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53701/799/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

GRAFF & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 222, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 30.893.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

GRAFF & FILS, S.à r.l.
Signature

(53702/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ARAXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
ARAXA HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signature

(53778/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SAN GREGORIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.043.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

(53703/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SAN GREGORIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.043.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 18 juin 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement le mandat et/ou de nouvelles nominations les administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Corrado Bertini, retraité, demeurant à Pollone (Italie).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée, après en avoir pris acte que la perte totale au 31 décembre 2001 s'élevant à EUR 1.127.176,67 dépasse le capital social, décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de poursuivre les activités de la société, malgré les pertes importantes.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandì / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53709/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 57.831.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002

Messrs James B. Broderick, Jon P. Griffin et Veit O Schuhen sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2003.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg sont nommés Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour J.-P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(53724/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

PILOTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.659.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

(53705/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

PILOTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.659.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 22 mars 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur Madame Rachel Szymanski, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. Cottella

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53713/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

PIERRES DE TAILLE FLORESTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Etablissements SINNER & CIE, S.à r.l., avec siège social 37, Rangwe, L-2412 Howald, représentée par son gérant Monsieur Achille Sinner, maître tailleur de pierre, demeurant à 6, rue Biergerkräiz, L-8120 Bridel,
- 2) Monsieur Manuel José Lage Martins, tailleur de pierre, demeurant à Schifflange, 11, Cité um Benn,
- 3) Monsieur João Lage Martins, ouvrier, demeurant à Esch-sur-Alzette, 52, rue Dicks,
- 4) Monsieur Antenor Lage Martins, tailleur de pierre, demeurant à Esch-sur-Alzette, 52, rue Dicks,
- 5) Monsieur Miguel Antonio Lage Martins, tailleur de pierre, demeurant à Esch-sur-Alzette, 52, rue Dicks,
- 6) Monsieur Secundino Lage Martins, tailleur de pierre, demeurant à Oberanven, 1, Bei der Aarnescht.

Les comparants sub 3) à 6) sont représentés par Monsieur Manuel José Lage Martins, préqualifié, en vertu de quatre procurations sous seing privé, données le 28 mai 2002, lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PIERRES DE TAILLE FLORESTA, S. à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Schiffflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de tailleurs de pierres avec la vente et le commerce de tous les articles de la branche, ainsi que l'exploitation d'une entreprise de construction.

Elle pourra faire toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2002.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Etablissements SINNER & CIE, S.à r.l., préqualifiée, cinq cent cinquante parts sociales,	550
2) Monsieur Manuel José Lage Martins, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
3) Monsieur João Lage Martins, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
4) Monsieur Antenor Lage Martins, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
5) Monsieur Miguel Antonio Lage Martins, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
6) Monsieur Secundino Lage Martins, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
Total: mille parts sociales,	1.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Pour engager valablement la société, la signature des gérants est requise.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 14. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.150,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est situé 11, Cité um Benn à L-3824 Schifflange.

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Achille Sinner, maître tailleur de pierre, demeurant à 6, rue Biergerkräiz, L-8120 Bridel,
- Monsieur Manuel José Lage Martins, tailleur de pierre, demeurant à 11, Cité um Benn, L-3824 Schifflange.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Sinner, M.-J. Lage Martins, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 12CS, fol. 100, case 11. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

P. Frieders.

(53727/212/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

EGBRID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.641.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

(53706/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

EGBRID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.641.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 22 mars 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur Madame Rachel Szymanski, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)-12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandi / M. Cottella

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53712/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ANTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.635.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

(53707/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

ANTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.635.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 22 mars 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur Madame Rachel Szymanski, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)-12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandi / M. Cottella

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53711/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

DFMN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the fourteenth of June,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

1. Mr Daniel C. Mendonça de Barros, businessman, residing in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;
2. Mr Marcello C. Mendonça de Barros, businessman, residing in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;
both represented by Maître Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on June 3rd, 2002.

3. Mr Norberto Lanzara Giangrande Junior, businessman, residing in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;

4. Mr Frederico Meinberg, businessman, residing in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;
both represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on June 3rd, 2002.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme holding under the name of DFMN HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loans, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), divided in fifteen thousand (15,000) shares having a nominal value of two US Dollars (USD 2.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

They will however remain in registered form until they are fully paid in.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the corporation to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first business day of April at 10.30 a.m. and for the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr Daniel C. Mendonça de Barros, prenamed, three thousand seven hundred and fifty shares,	3,750
2) Mr Marcello C. Mendonça de Barros, prenamed, three thousand seven hundred and fifty shares,	3,750
3) Mr Norberto Lanzara Giangrande Junior, prenamed, three thousand seven hundred and fifty shares, . . .	3,750
4) Mr Frederico Meinberg, prenamed, three thousand seven hundred and fifty shares,	3,750
Total: fifteen thousand shares	15,000

All the shares have been paid up to the extent of eighty two point five percent (82.5%) by payment in cash, so that the amount of twenty four thousand seven hundred and fifty US Dollars (USD 24,750.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of registration the share capital of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) is valued at 31,652.- EUR

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,580.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following are appointed directors

Mr Daniel C. Mendonça de Barros, businessman, residing in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;

Mr Marcello C. Mendonça de Barros, businessman, residing in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;

Mr Norberto Lanzara Giangrande Junior, businessman, residing in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;

Mr Frederico Meinberg, businessman, in Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brazil;

3. Has been appointed statutory auditor: Mr Lex Benoy, Réviseur d'entreprises, with professional address at 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders resolving on the annual accounts for the year ending December 31, 2002.

5. The registered office of the company is established at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille deux, le quatorze juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel C. Mendonça de Barros, homme d'affaires, demeurant à Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brésil;
 2. Monsieur Marcello C. Mendonça de Barros, homme d'affaires, demeurant à Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brésil;
représentés tous les deux par Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 3 juin 2002,
 3. Monsieur Norberto Lanzara Giangrande Junior, homme d'affaires, demeurant à Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brésil;
représentés tous les deux par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, données le 3 juin 2002.
- Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Denomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de DFMN HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille Dollars US (USD 30.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de deux Dollars US (USD 2,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles resteront toutefois nominatives jusqu'à leur entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour ouvrable du mois d'avril à 10.30 heures à Luxembourg à l'endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Daniel C. Mendonça de Barros, prénommé, trois mille sept cent cinquante actions,	3.750
2. Monsieur Marcello C. Mendonça de Barros, prénommé, trois mille sept cent cinquante actions,	3.750
3. Monsieur Norberto Lanzara Giangrande Junior, prénommé, trois mille sept cent cinquante actions,	3.750
4. Monsieur Frederico Meinberg, prénommé, trois mille sept cent cinquante actions,	3.750

Total: quinze mille actions, 15.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de quatre-vingt-deux virgule cinquante pour cent (82,50%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille sept cent cinquante Dollars US (USD 24.750,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de trente mille dollars US (USD 30.000,-) est évalué à 31.652,-

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société s'élève à approximativement 1.580,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur

1. Monsieur Daniel C. Mendonça de Barros, homme d'affaires, demeurant à Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brésil,
2. Monsieur Marcello C. Mendonça de Barros, homme d'affaires, demeurant à Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brésil,

3. Monsieur Norberto Lanzara Giangrande Junior, homme d'affaires, demeurant à Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brésil,

4. Monsieur Frederico Meinberg, homme d'affaires, demeurant à Rua Quata, 807/809, Sao Paulo, SP, Brésil.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

4. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

5. Le siège social de la société est fixé à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Becker, Ch. Keereman, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 13CS, fol. 7, case 2. – Reçu 316,52 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

P. Frieders.

(53728/212/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

INNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 51.065.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 28 janvier 2002

Résolution

A l'unanimité, le conseil d'administration confirme:

- La société peut être engagée dans toutes circonstances soit par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué de la société, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

- Monsieur Marc Van Aken est nommé administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53715/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 53.180.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 14 juin 2002

1. La valeur nominale des actions est supprimée.

2. Le capital social de la société en LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

3. L'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

4. Néant.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53747/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GIOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.475.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GIOLIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 82.475.

Ladite société constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C n°1175 du 15 décembre 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le même notaire en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C n°422 du 15 mars 2002.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 416.000,- (quatre cent seize mille Euros) divisé en 208.000 (deux cent huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie Rauscher, employée privée, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 208.000 (deux cent huit mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 416.000,- (quatre cent seize mille Euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de EUR 1.274.000,- (un million deux cent soixante-quatorze mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 416.000,- (quatre cent seize mille Euros) à EUR 1.690.000,- (un million six cent quatre-vingt-dix mille Euros), par la création et l'émission de 637.000 (six cent trente-sept mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes; à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actionnaire majoritaire par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 1.274.000,- (un million deux cent soixante-quatorze mille Euros), d'une créance que cet actionnaire a sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

2. Suppression du droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration à côté du capital souscrit, d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 juin 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisées, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.274.000,- (un million deux cent soixante-quatorze mille Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 416.000,- (quatre cent seize mille Euros) à EUR 1.690.000,- (un million six cent quatre-vingt-dix mille Euros),

par la création et l'émission de 637.000 (six cent trente-sept mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par la conversion en capital et l'incorporation au capital d'une créance certaines, liquides et exigibles que l'actionnaire majoritaire a sur la société, d'un montant de EUR 1.274.000,- (un million deux cent soixante-quatorze mille Euros), le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Deuxième résolution

Souscription

1) Et à l'instant est intervenu

- Monsieur Davide Murari, préqualifié,

agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire majoritaire, savoir:

CARDINE FIDUCIARIA S.p.A., une société de droit italien, en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2002, laquelle après signature ne varietur restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à 637.000 (six cent trente-sept mille) actions nouvelles.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par le souscripteur, préqualifié, lequel, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement l'augmentation du capital prédésignée, par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible pour un montant total de EUR 1.274.000,- (un million deux cent soixante-quatorze mille Euros),

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises GEF GESTION EXPERTISE ET FISCALITÉ, S.à r.l., en date du 12 juin 2002, lequel rapport conclut comme suit

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler

- sur la valeur du compte courant actionnaires de EUR 1.274.000,- faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie,

- et sur le caractère certain, liquide et exigible de cette créance.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La preuve de la demande de souscription a été apportée au notaire par l'ordre de souscription contenue dans la procuration.

Renonciation

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 7 juin 2002,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et décide d'instaurer un nouveau capital autorisé, à côté du capital souscrit, d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 juin 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisées, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 1.690.000,- (un million six cent quatre-vingt-dix mille Euros) divisé en 845.000 (huit cent quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 juin 2002, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de à EUR 2.690.000,- (deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites

et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 20.510,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, A. Rauscher, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 12CS, fol. 99, case 3. – Reçu 12.740 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53767/208/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GIOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.475.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 juin 2002, actée sous le n°448/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

(53768/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MAHE PRESTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 73.032.

Extrait de l'assemblée générale du 5 avril 2002

- L'associé accepte la conversion du capital en euro à compter du 1^{er} janvier 2002 au cours de 1,- EUR=40,3399 LUF
 - Conformément à la loi du 10 décembre 1998 les actionnaires décident à l'unanimité de la conversion du capital social en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. Les actionnaires décident que la mention de la valeur nominale des actions est supprimée. Par conséquent, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts est modifié comme suit «Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) divisé en cent actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53716/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SATELLITE COMMUNICATION INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 48.577.

Der Jahresabschluß per 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxemburg am 12. Juli 2002, Band 570, Blatt 92, Abteilung 10, wurden an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 15. Juli 2002 hinterlegt.
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 29. Mai 2001

Ergebnisverwendung

Herr Jürgen Günthner, Kaufmann, wohnhaft in D-22889 Tangstedt,
Herr Dr. Christoph Freiherr von Wrede, Kaufmann, wohnhaft in D-59846 Sundern
Herr Freiherr Gundolf von Hammersein-Loxten, Kaufmann, wohnhaft in D-53173 Bonn.
Herr Christopher B. Whitehead, Kaufmann, wohnhaft in 5 Vicarage Gardens, London W8 4AH

Prüfungskommissar

ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg
Die Mandate laufen bis nach der jährlichen statutarischen Generalversammlung von 2000.
Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Unterschrift

(53717/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SCHRODER WORLD MARKETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 71.457.

Les comptes annuels au 30 septembre 2001, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

(53719/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SCHRODER MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 33.755.

Les comptes annuels au 30 décembre 2000, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

(53720/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

TAMARINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 52.773.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 13 juin 2002

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de la société en LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
3. L'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»
4. Néant.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53748/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BATICHIMIE-TRAVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 22, rue de Cessange.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée BATICHIMIE-TRAVAUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 22, rue de Cessange,

constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 21206. Un changement dans le pourcentage de détention des parts sociales de la société a été agréé par une assemblée des associés tenue par-devant le notaire soussigné en date du 7 septembre 1999, acte numéro 520 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, volume 119S, folio 32, case 2, de sorte qu'actuellement le capital social est détenu comme suit:

M. Johny Thielen, demeurant à Kockelscheuer;	9.700 parts sociales
La société CWA S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette.	5.250 parts sociales
M. Pierre Thielen, demeurant à Luxembourg;	50 parts sociales
Total:	<u>15.000 parts sociales</u>

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, 23, rue Matthias Weisstroffer, Kockelscheuer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, Luxembourg, 29, Avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Claude Wagner, employé privé, Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les quinze milles parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 375.000,00, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Agrément à donner à la cession de deux mille quatre cents (2.400) parts sociales à un associé.
2. Démission et nomination statutaire.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de deux mille quatre cents (2.400) parts sociales faite par Monsieur Johny Thielen à l'associé la S.à r.l. C.W.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, intervenue en date du 24 mai 2002 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé mais avec effet au 31 décembre 2001 par rapport à 1.500 parts et avec effet au 1^{er} janvier 2002 par rapport aux restantes 900 parts.

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, le capital social de la société est désormais détenu comme suit:

M. Johny Thielen, demeurant à Kockelscheuer;	7.300 parts sociales
La société CWA S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette.	7.650 parts sociales
M. Pierre Thielen, demeurant à Luxembourg;	50 parts sociales
Total:	<u>15.000 parts sociales</u>

Deuxième résolution

L'assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes de Madame Monique Hanschen-Haas, et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes M. Marc Müller, réviseur d'entreprises, 3A, rue Guillaume Kroll, Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. dit J. Thielen, G. Saggi, C. Wagner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 14CS, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53769/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SES RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 56.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 juin 2002.

J. Schulte

Le Président du Conseil d'Administration

(53734/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SES RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 56.772.

Affectation des résultats / Exercice 2001

L'Affectation des résultats est sans objet (résultat nul après impôts).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 juin 2002.

Pour la société

P. McCarthy

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53735/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SES RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 56.772.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 25 mars 2002, la composition du Conseil d'Administration de la SES RE S.A., est la suivante:

Administrateurs

M. Jürgen Schulte, président, demeurant à Trier (Allemagne)

M. Pdraig McCarthy, demeurant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Roland Frère, demeurant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Ferdinand Kayser, demeurant à Burmerange (Grand-Duché de Luxembourg)

Mme Lucy Katlan, demeurant à Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg)

Gestion journalière

M. Gérard Dardenne, directeur-délégué, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Muensbach.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 juin 2002.

Pour la Société

Un mandataire

P. McCarthy

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53736/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 58.066.

Les comptes annuels au 30 décembre 2001, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

(53721/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SCHRODER ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 78.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

(53722/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 8.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

(53723/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

BATICHIMIE & CIE S.e.c.s, Société en commandite simple.

Siège social: Luxembourg, 11, rue de Cessange.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple BATCHIMIE ET CIE S.e.c.s., ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue de Cessange, constituée à Luxembourg en date du 8 août 1991, enregistré à Luxembourg le 9 août 1991 volume 423, folio 44, case 4, publié au Mémorial C numéro 64 du 25 février 1992.

Un changement dans le pourcentage de détention des parts sociales de la société a été agréé par une assemblée des associés tenue par-devant le notaire soussigné en date du 7 septembre 1999, acte numéro 521 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, volume 119S, folio 32, case 3, de sorte qu'actuellement le capital social est détenu comme suit:

M. Johny Thielen, demeurant à Kockelscheuer;	11.200 parts sociales de commanditaire
La société CWA, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette;	1.800 parts sociales de commanditaire
M. Claude Wagner, demeurant à Bettembourg;	4.500 parts sociales de commanditaire
La société BATICHIMIE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg;	500 parts de commandité
Total:	18.000 parts sociales

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, 23, rue Matthias Weisstroffer, Kockelscheuer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Claude Wagner, employé privé, Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire

instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les dix-huit mille parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 450.000,00, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Agrément à donner à la cession de deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) parts sociales de commanditaire à un associé.

2. Démission et nomination statutaire.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne, pour autant que de besoin, son agrément à la cession de deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) parts sociales de commanditaires faite par Monsieur Johny Thielen, demeurant à Kockelscheuer, à un autre associé, savoir la S.à r.l. C.W.A., établie à Esch-sur-Alzette, 24, rue Emile Mayrisch, intervenue en date du 24 mai 2002 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé, mais avec effet au 1^{er} janvier 2002 par rapport aux restantes 1.080 parts.

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, le capital social de la société est désormais détenu comme suit:

M. Johny Thielen, demeurant à Kockelscheuer;	8.320 parts sociales de commanditaire
La société CWA, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette;.	4.680 parts sociales de commanditaire
M. Claude Wagner, demeurant à Bettembourg;.	4.500 parts sociales de commanditaire
La société BATICHIMIE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg;.	500 parts de commandité
Total:	18.000 parts sociales

Deuxième résolution

L'assemblée révoque le mandat de Madame Monique Hanschen-Haas comme commissaire, et décide de nommer comme nouveau commissaire M. Marc Müller, réviseur d'entreprises, 3A, rue Guillaume Kroll, Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. dit J. Thielen, G. Saddi, C. Wagner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 14CS, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53771/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

KERIKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: I-00198 Roma, 24, Via Lovanio.

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée KERIKA HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 39.603.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 7 février 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 15852.

L'assemblée est présidée par Madame Gina Tucci, employée privée, Luxembourg, 12, avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Gare.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Madame la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires détenant les 40 (quarante) actions représentatives du capital social de la société, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
2. Modification de la dénomination de KERIKA HOLDING S.A. en KERIKA S.p.A. et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.
4. Nomination du ou des Administrateurs.
5. Nomination du Collège des Commissaires.
6. Divers.

III.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-00198 Roma, 24, Via Lovanio, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-00198 Roma, 24, Via Lovanio, de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de KERIKA HOLDING S.A. en KERIKA S.p.A.

Une autre assemblée des actionnaires se tiendra au nouveau siège social devant notaire pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne en conformité avec la loi italienne.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un seul nouvel administrateur pour un terme de 3 (trois) ans, à savoir, Ing. Goffredo Manfredi, né à Rome, le 8 novembre 1912, demeurant à Rome, 24, via Lovanio.

L'administrateur unique dispose de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants pour une durée de trois (3) ans:

Ont été nommés membres du Collège des Commissaires:

Dr Vincenzo Sportelli, né à Trieste, le 11 mars 1961, demeurant à Rome, Via Claudio Monteverdi 16, Président;

Dr Federico Malorni, né à Rome, le 8 mai 1957, demeurant à Rome, Via Claudio Monteverdi 16, membre titulaire;

Avv. Maria Assunta Coluccia, née à Rome, le 27 janvier 1966, demeurant à Rome, Via Claudio Monteverdi 16, membre titulaire;

Avv. Giuseppe Natola, né à Fasano (BR), le 2 mai 1964, demeurant à Rome, Via Claudio Monteverdi 16, membre suppléant;

Avv. Carlamaria Melpignano, née à Rome, le 15 octobre 1963, demeurant à Rome, Via Claudio Monteverdi 16, membre suppléant.

Déclaration pro fisco

L'assemblée constate que le droit d'apport redû par la société conformément à la loi luxembourgeoise, s'élevant à la somme de LUF 546.000,- EUR 13.534,99 lors de sa constitution en date du 7 février 1992, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Tucci, G. Saggi, J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 135S, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53777/208/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**CEBO FINANZIARIA S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.565.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée CEBO FINANZIARIA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le n° 59.565

constituée par acte de transfert de siège reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 24154.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sergio Bergamaschi, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 4 des statuts, relatifs à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable et fiscal.

3. Ratification de la décision du conseil d'administration prise en date du 12 novembre 2001, relative au transfert du siège social de la société.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société en «Soparfi», et modifie en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable et fiscal, la décision qui précède prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires ratifie, pour autant que de besoin, la décision du conseil d'administration prise en date du 12 novembre 2001, relative au transfert du siège social de la société de son ancienne adresse, savoir: 12, rue Goethe à Luxembourg, au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, J.J. Josset, S. Bergamaschi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 13CS, fol. 11, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Delvaux.

(53774/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CEBO FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.565.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 juin 2002, actée sous le n° 454/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

(53775/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.